

**Les reçus fiscaux pour l'année 2020 sont disponibles en ligne sur le site UPR.FR, dans votre espace personnel**

U P R

**Adhérents et donateurs :  
Les reçus fiscaux **2020** sont  
disponibles !**

U P R

**Adhérents et donateurs :  
Les reçus fiscaux **2020** sont  
disponibles !**

Le fichier des reçus fiscaux nous a été transmis, comme il se doit, par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), **qui est la seule instance habilitée à produire des reçus ayant valeur juridique. Cette transmission tardive des reçus est du fait de la CNCCFP, en raison du**

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
**Covid-19, et non de l'UPR. L'UPR a mis à disposition des adhérents et donateurs les reçus dès leur réception.**

Sachez que les délais de mises à disposition de ces reçus ne dépendent que de la CNCCFP.

### **PRÉCISION IMPORTANTE**

Il est important de noter QU'IL N'EST DÉSORMAIS PLUS UTILE DE JOINDRE LE REÇU FISCAL À LA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU, QUE CELLE-CI SOIT FAITE EN LIGNE OU PAR PAPIER.

LE REÇU FISCAL – que nous adresserons à nos adhérents et donateurs – N'EST DONC DÉSORMAIS PLUS RÉCLAMÉ QU'EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL ULTÉRIEUR.

### **QU'ALLEZ-VOUS RECEVOIR ?**

Les reçus fiscaux des versements effectués pour l'année 2020 sont disponibles en ligne sur le site, dans votre espace personnel réservé à votre usage exclusif ( <https://www.upr.fr/mon-compte-adherent> )

En complément, les reçus fiscaux seront également envoyés :

- a) sous forme électronique à l'adresse courriel que vous nous avez laissée,
- b) ou, si vous ne nous avez pas donné d'adresse courriel, sous forme papier à l'adresse postale figurant sur votre espace personnel.

### **ATTENTION ! POINTS IMPORTANTS**

- 1) La CNCCFP édite un reçu fiscal par personne, par moyen de paiement et par type de don.

Par exemple, si un adhérent a réglé sa cotisation annuelle par carte bancaire, et l'a assortie d'un don payé au même moment par carte bancaire, puis a fait un autre don par chèque plusieurs mois après, la CNCCFP édite 3 reçus

Vous êtes donc invité(e) à bien collecter l'ensemble des reçus fiscaux édités à votre nom.

---

**2) IMPORTANT !** = Nos adhérents ou donateurs dont la résidence a changé (déménagement) ou qui ont changé d'adresse courriel entre le moment de leur adhésion ou don et aujourd'hui, sont invités à se connecter sur leur espace personnel sur notre site [www.upr.fr](http://www.upr.fr) afin de renseigner ces nouvelles informations.

Faute de quoi, nous ne pourrions pas leur adresser leur reçu fiscal.

## **Remerciements**

L'UPR tient à vivement remercier le travail acharné de ses militants et bénévoles qui ont continué d'assurer leur rôle malgré la pandémie de Covid-19.